



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-HAV-006

Déposé le : 22.08.17

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Réseaux de soins suspendu, oui mais. Quelles « actions concrètes » ?

Question posée

Dans son communiqué de presse du 29 juin 2017, le Conseil d'Etat a annoncé la suspension du développement des régions de santé. On peut lire que « [...] le DSAS a proposé au Conseil d'Etat de suspendre cet avant-projet de loi, afin de commencer la réforme par des actions concrètes, plutôt que par un débat institutionnel très idéologique. ». La présente question est de savoir de quel ordre seront ces « actions concrètes » ?

Nom et prénom de l'auteur :

Neyroud Maurice

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :